

Rome le 27. Jun. 56

336
344



onsieur mon Frere

Car vos derniers d'is vous ne m'avez rendu
affaires de votre Commission, et me remettez au G. et
en un autre vous m'avez fait ces dispo
au G. ob causas quas vix est ut noscias. Je vous supplie
de m'expliquer les raisons sur lesquelles vous fondez la con
duite de ce dessein. Hier nous parlâmes a S. A. M. Elle
nous proposa force choses entre autres les affaires de Bourgogne
Je lui dis ce que vous aviez plu d'exposer au G. et M. Kottier
me seconda et dit que le G. lui avoit arrache trois lettres, laquelle
nous avions eues de lui communiquer dont elle fut fort eston
née et il trouva a qui parler, lors que l'on ne pouvoit
cette importunite, mais pour ben d'autres. Et traitant d'elles
dixoit a son temps. Ce que vous importe est qu'elle approuva
vostre dessein elle, et improuva le procedé de vos Collegues, et
declara que l'estoit necessaire que quelquefois nostre Corps accom
pagnast M. de Dona. Pâu (Ex. mator aut si mavis Senator Ho
norarius) dit que personne ne pouvoit mieux servir S. A. que M.
de Dona et que l'estoit besoin d'autres, bien que peu auparavant
il avoit entrepris le dessein dudit Conte et impochoit la signa

Je vous prie de m'expliquer les raisons sur lesquelles vous fondez la conduite de ce dessein. Hier nous parlâmes a S. A. M. Elle nous proposa force choses entre autres les affaires de Bourgogne. Je lui dis ce que vous aviez plu d'exposer au G. et M. Kottier me seconda et dit que le G. lui avoit arrache trois lettres, laquelle nous avions eues de lui communiquer dont elle fut fort estonnée et il trouva a qui parler, lors que l'on ne pouvoit cette importunite, mais pour ben d'autres. Et traitant d'elles dixoit a son temps. Ce que vous importe est qu'elle approuva vostre dessein elle, et improuva le procedé de vos Collegues, et declara que l'estoit necessaire que quelquefois nostre Corps accompagnast M. de Dona. Pâu (Ex. mator aut si mavis Senator Honorarius) dit que personne ne pouvoit mieux servir S. A. que M. de Dona et que l'estoit besoin d'autres, bien que peu auparavant il avoit entrepris le dessein dudit Conte et impochoit la signa

20 Jun 1656 a la Haye

Certes tout est trop de la part de M. de Dona



Faint, illegible handwritten text in brown ink, possibly a signature or address, located in the upper right quadrant of the page.

[Faint, mostly illegible handwritten text in a historical script, possibly Latin or Dutch, covering the majority of the page.]



[Small handwritten mark or signature in the bottom right corner.]

Smits d. d. r. Willem

20 Jun 1656 albatras

Willem van Oranien

Myn Heer
Myn Heer van Jurlichon &
Ridder Raet van S. H.
den Prins van Oranien

